



## FOOT N°599 DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

### NOTE AUX TRESORIERES

Le relevé n°2 est consultable via Footclubs.

Pour les clubs ayant optés pour le prélèvement, celui-ci sera effectué le 15 Février 2024 et pour les clubs qui doivent régler par chèque, à effectuer au plus tard à la même date.

#### LISTE DES CLUBS NON A JOUR :

ARTHAZ – COUSSINETS - GPT ARVES MONTAGNE 74 - GPT BAS CHABLAIS – GPT  
CHALLONGES/SEMINE/SEYSSEL – GPT J.S. PERS JUSSY - RAQUETTE - THYEZ

### TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),

de la priorité des compétitions officielles,

de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**

du respect des temps de jeu et de repos

#### TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*



## CORRESPONDANCE

### **DIVERS :**

Ligue Football Amateur : organisation de visios-conférences sur l'opération Toutes Foot, Foot à 5, et campagne ANS/PSF 2024.

### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

#### **Commission d'Appel :**

AS Faverges Portugais

#### **Commission de Discipline :**

AS Faverges Portugais – GJ AALP – Lac Bleu  
Danne –

#### **Commission de l'Arbitrage :**

Rousseau

#### **Trésorier :**

Ugine – Gpt Combloux/Megève

#### **Commission du Statut des Educateurs :**

US Pringy – CS Amphion – AJ Ville la Grand – ES Amancy/Cornier